# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT YONNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE de LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE

### Nombre des membres

### - Afférents au conseil

- En exercice
- Ayant pris part à la délibération :

### SEANCE DU 3 JUILLET 2017

- 7 L'an deux mil dix-sept, le 3 Juillet à 20h00, le conseil
- 7 municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle de la mairie,
- 6 sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Véronique BOUDIN Martine CROCHOT, Philippe DAUVISSSAT, Raphaèle DELALANDE. Alain TREMBLAY

Date de convocation 26 Juin 2017

Date d'affichage 10 Juillet 2017

Absent excusé: Bernard FOYNAT.

Secrétaire de séance: Raphaèlle DELALANDE.

### ORDRE DU JOUR.

Adoption du dernier compte

rendu.

Délibération pour l'attribution

du logement communal.

- Compte rendu des commissions
- Questions diverses.

## $\frac{\text{DELIBERATION 2017-014 LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL}}{\text{POUR LA PERIODE DU } 1^{\text{ER}}\text{ AU 15 JUIN 2017}}$

Le Maire expose que le logement communal a été rendu par les locataires. Il faut calculer le loyer pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 15 juin 2017.Le maire rappelle que les clefs ont été restituées le jour de l'état des lieux soit le 15 juin 2017.

Montant du loyer dû pour la période :

470: 30 x15 soit 235.00 €uros

Après en avoir délibéré par 6 voix Pour, le conseil municipal

- DECIDE de fixer le montant du loyer du mois de juin à 235.00 €uros.
- AUTORISE le Maire à produire le titre auprès de Madame DA SILVA et Mr MAILLOT.

# DELIBERATION 2017-015 REGULARISATION DES CHARGES DU LOGEMENT COMMUNAL POUR LA PERIODE DU 1/11/2016 AU 15/06/2017.

Le maire expose que les charges du logement communal doivent être régularisées.

Détail des charges :

Facture 6883 du 14-04-17 SIVU 152.84 €pour 34 M3

Facture 7847 du 19-06-17 SIVU 45.53 €pour 13 M3

L'indice d'entrée dans le logement était de 599 l'indice de sortie de 646 soit un total de 47 m3

Les charges mensuelles sont de 25 €uros.

Les locataires ont payé 25 X 7 = 175 €

Il reste 23.37 ۈ régler

Après en avoir délibéré par 6 voix Pour, le conseil municipal

- DECIDE de fixer le solde des charges à payer à 23.37 €uros.
- AUTORISE le Maire à produire le titre auprès de Madame DA SILVA.

## <u>DELIBERATION 2017-016 RESTITUTION DE LA CAUTION A MADAME DA SILVA</u>

Le Maire expose que le logement communal a été rendu par les locataires .L'état des lieux de sortie étant conforme à celui d'entrée, le Maire propose de restituer la caution à Madame DA SILVA.

Après en avoir délibéré par 6 voix Pour, le Conseil Municipal

- DECIDE de rembourser la caution de 470 Euros à Madame DA SILVA.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### <u>DELIBERATION 2017-017 LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL A Monsieur Et Madame BRECHAT à compter du 19 juin 2017.</u>

Le Maire expose que le logement communal a été rendu par le locataire le 15 Juin 2017.

Des personnes intéressées par ce logement nous ont contactés.

Après avoir demandé les documents permettant de contrôler la fiabilité notamment financière des futurs occupants, Monsieur le Maire et les adjointes proposent de retenir la candidature de Monsieur et Madame BRECHAT,

Après en avoir délibéré par 6 voix pour, Le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir la candidature de Monsieur et Madame BRECHAT Gabriel et de leur louer le logement communal à compter du 19 juin 2017.
- DECIDE de fixer le montant du loyer à 470 €uros Mensuel + 25 €uros de provision de charges mensuelles,
- DECIDE de demander pour le mois de Juin un loyer de 188 €uros soit 470 : 30 x 12 = 188.00 €uros.
- DECIDE de fixer la caution à 470 euros.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.**

- -Jurés d'assise : la commission s'est réunie le 15 juin 2017 les jurés seront de la commune de Villeneuve St Salves.
- -Conseil communautaire le 1<sup>er</sup> juin 2017 prochain conseil communautaire le 6 juillet à la Grange de Beauvais.
- -Réunion publique de présentation du projet d'études mené par le **S**yndicat du **B**assin de **S**erein s'intitulant :
- « Étude d'identification de solutions techniques en vue :
  - d'améliorer les fonctionnalités écologiques de la rivière Serein
- de diminuer l'aléa inondation sur le secteur de la Chapelle-Vaupelteigne depu l'aval de la commune de Chablis, jusqu'à l'aval de la commune de Maligny »
- -Sous-Commission départementale de sécurité relative à la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité relatif à notre foyer communal le 6 juillet 2017.
- -Commission Intercommunale des Impôts Directs : Martine Crochot a été retenue « commissaire titulaire » pour faire partie de la commission intercommunale des impôts directs.

### -Questions diverses.

### Accessibilité PMR à l'église,

Le 31 mai nous avons eu la visite de l'Agence Technique Départementale pour nous faire une analyse et une recommandation pour l'accessibilité PMR à l'église.

L'établissement dans sa configuration et la surface de terrain, ne permettent pas un accès PMR, il serait nécessaire d'acquérir les deux terrains voisins en partie supérieure pour permettre une place de parking et une rampe d'accès conforme aux normes.

Une analyse du nombre des offices religieux effectués dans notre église ne justifie pas (un à deux messe par an, la cérémonie de la ST Vincent et une à deux offices funéraires par an) des dépenses si importantes.

Il est donc proposé de faire une demande de dérogation auprès de Mr le Préfet. Un formulaire « CERFA 15246-01 doit être rempli et un modèle de lettre nous a été communiqué.

La prestation de l'ATD pour cette évaluation est gratuite.

### Courrier de la préfecture demandant les factures pour la réfection des trottoirs

La reconnaissance en état de catastrophes naturelles n'étant intervenue que le 3 mars 2017 un courrier a été adressé à Mr le Préfet pour obtenir un délai supplémentaire.

Cette situation repose la question de l'opportunité de prendre un prêt pour effectuer ces travaux rapidement.

Un devis complémentaire est en attente de la part de la société T.P.I.L.

### Consultation d'un expert pour se protéger contre une invasion de Couleuvres/vipères le long de la rivière.

Nous avons demandé l'aide de la société de Monsieur Bonny Thomas, il est fait les recommandations suivantes :

- -Fauchage des végétaux le long de la rivière pour mettre le sol à nu.
- -installation d'une barrière avec un grillage fin en limite de propriété
- -Dépose d'un répulsif pour chien et chat.

### Pose/dépose des illuminations de Noël.

La société Bonny lors de sa visite nous informe d'une nouvelle prestation possible avec nacelle pour installation/désinstallation des éclairages de Noël, il interviendrait dans ces opérations en ne facturant que la location du matériel, un devis va nous être adressé.

L'objectif est de mettre EIFFAGE en concurrence.

La situation des prises de courant sur les poteaux doit être revue et une décision doit être prise vis-à-vis d'une mise en conformité avant la fin de l'année.

### Débouchage des égouts de la salle des fêtes

Lors d'une manifestation début juin, suite à un orage, une nouvelle inondation a été relevée dans la salle des fêtes. La modification des écoulements de toiture n'a pas été suffisante pour évacuer les eaux d'orage.

Une analyse montre que le réseau d'écoulement pluvial est bouché, décision à prendre pour faire intervenir une société spécialisée.

### Passage de l'épareuse par les employés de la 3CVT

Un passage a été effectué le premier juin nous devons formuler nos besoins pour le futur.

### Curage des fossés par les employés de la 3CVT.

L'équipe de la 3CVT dispose d'un tracteur avec une pelle pouvant effectuer ce travail. Nous devons formuler une demande.

### Visite de la commission de sécurité à la salle des fêtes.

Il a été relevé une non-conformité de l'alarme incendie et de l'installation du gaz pour la cuisinière.

La société BELLAT a été mandatée pour la remise à niveau de l'alarme et consultée pour les modifications d'installation à prévoir pour remplacer la cuisinière à gaz par une cuisinière et un four électrique.

### Bornes manquantes, mauvais positionnement de plantations de vigne.

Bilan des anomalies relevées à effectuer.

### Arbre tombé dans la vallée des rosiers

Le dégagement du passage a été effectué par les employés de la CCCVT, le propriétaire va être prévenu afin qu'il fasse enlever cet arbre.

### Course à pied « le trial de Beine »

Cet événement est prévu le 13 mai 2018. Départ et retour à Beine avec passage par La Chapelle Vaupelteigne. Nous devons rencontrer l'organisateur.

### Grille à renforcer en Vautanlay

Renforcement du support de la grille à prévoir

### Logements locatifs rue des cours et rue du Serein

Numérotation des logements à faire

### Propreté de la voirie devant les propriétés

Chaque riverain doit tenir les abords de sa propriété propre.

### Signalisation par triangles des camions stationnés dans le village

Afin de prévenir les conducteurs de véhicules traversant le village il est demandé de signaler le stationnement de camions par triangles.

Date du prochain Conseil Municipal: 2 octobre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire Jean Jacques CARRE